

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 1916

présenté par  
Mme Lardet

-----

### ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 20, substituer au mot :

« Celle »

les mots :

« Le membre du couple ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a vocation à se mettre en conformité avec l'extension de la déclaration anticipée de volonté à tous les couples.